

Présidente

Arrêté déterminant, au titre de l'année 2018,  
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 21 juin 2018,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2018, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe s'établit comme suit :

Au titre de l'ancienneté :

1	MICHAUX	Vincent
2	BLAISE	Marie-Pierre
3	BERNARD	Patricia
4	PACCOUD	Sophie
5	DEDREUX	Chantal
6	BERNARDIN	Andrée

7	LAPALU	Mylène
8	GRAMOND	Stéphanie
9	JACQUES	Carole
10	SERRANO	Marie-José
11	GABRYSIK	Annie
12	RIDOR	Véronique

**Article 2** : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 21 juin 2018.

Marie-Guite DUFAY

